



Abri PC

Règlement d'utilisation

Pour le plaisir de tous, chaque utilisateur est prié de remettre en état l'abri PC, de la manière suivante :

Location	La location concerne la salle, la cuisine (sans vaisselle), les WC et le couloir d'accès de l'abri de protection civil. La manifestation se tiendra nécessairement dans ces espaces loués.
Parking des véhicules	Les véhicules doivent être parqués dans les emplacements prévus au village et/ou sur la place du local de voirie. Tout débordement pourra faire l'objet de sanction.
Balisage du chemin	Tout balisage du chemin doit être ôté par les utilisateurs dès la fin de leur fête.
Sol de la salle	Il doit être balayé, si nécessaire récuré (surtout en cas de mauvais temps).
Carrelages de la cuisine et des sanitaires	Ils doivent être récurés et rendus propres.
Sanitaires	Ils doivent être récurés et rendus propres.
Tables et chaises	Elles seront nettoyées <u>et ne doivent en aucun cas être sorties des locaux.</u>
Bâtiment de la voirie	La location est valable uniquement pour l'abri PC. Les locaux de la voirie ne doivent pas être utilisés.
Restitution des clés	Le trousseau de clés (5) doit être déposé au plus tard, le lendemain du jour de location à 09.00 h. dans la boîte aux lettres de la maison de commune.
Dégâts	Les dégâts sont à annoncer par écrit avec le dépôt de la clé ou par téléphone au Secrétariat municipal, tél. 021 801.19.11. Ils seront facturés. En cas de non remise en état des lieux, les heures de l'employé communal seront facturées.
Problème	Fernandes Paulo 079 351 13 59 Municipal en charge des bâtiments (informations aux piliers publics)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous souhaitons de passer d'agréables instants dans l'abri PC.

Adopté le 3.10.2011

La Municipalité